

Bruxelles, le 31 juillet 1985

NOTE BIO(85) 272 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

DECLARATION DE LA COMMISSION CONCERNANT L'AFRIQUE DU SUD

420.43
+ 411.2(52)

M. De Clercq a convoque ce matin l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud pour lui faire part de ce que la Commission des Communautés europeennes deplore vivement la degradation de la situation intervenue au cours des derniers mois ainsi que l'imposition de l'etat d'urgence en Afrique du Sud.

Elle reitere sa reprobation totale du systeme d'apartheid sous toutes ses formes. Elle exprime sa grande deception sur l'attitude adoptee par les autorites sud-africaines, refusant de donner suite aux demandes fondamentales de la population noire et de prendre en consideration les multiples appels de l'opinion mondiale en vue de l'abolition de l'apartheid. Ce systeme n'a pas d'avenir : tout essai de le maintenir ne manquera pas de miner les efforts de ceux qui œuvrent pour une solution pacifique et suscitera inevitablement de nouvelles manifestations de violence.

La Commission s'associe etroitement aux demandes formulees par les Etats membres dans le cadre de la cooperation politique en vue, entre autres, de mettre fin a l'etat d'urgence et de liberer tout ceux qui sont detenus en vertu de ses dispositions.

Elle renouvelle ses appels pour que l'Afrique du Sud change son attitude le plus rapidement possible. Sinon, des mesures economiques a l'encontre de ce pays deviendront, a son avis, inevitable. Elle estime que la Communaute doit se preparer a cette eventualite et, en fonction de l'attitude sudafricaine, envisager des mesures economiques communautaires. Elle n'exclut a cet egard aucune des mesures deja recommandees par le Parlement europeen et par le Conseil de securite des Nations-Unies ou deja mie en vigueur par ou sous consideration au sein des Etats membres. Elle est d'ores et deja prete a faire les propositions necessaires a la lumiere des discussions des Etats membres.

La Commission examine de quelle maniere elle peut renforcer ses aides aux organisations qui agissent de maniere pacifique pour la suppression de l'apartheid et aux victimes de ce regime.

Amities,

C. Stathopoulos, Comeur ////

